

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR DU 26 AVRIL 2012

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire
M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoints
Mme BERNARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, Mme IENZER, M. POLY,
M. JOVET, Mme DEBRAND, Conseillers

Absents : M. DROUARD, procuration à M. BOHAIN
M. CHARRAULT, procuration à M. GUILBERT
M. AUCAMUS
M. DE LA GRAVIERE

Secrétaire de séance : Mme BOSTYN

Le compte rendu du 29 mars 2012 est adopté après une intervention de Monsieur Jovet qui demande à Mme Bernard si elle a des informations à communiquer aux élus, concernant la proposition d'un nouveau devis de l'entreprise Passion Métal pour couvrir les marches d'escalier de la nouvelle école ; cette dernière répond qu'elle n'en n'a pas.

1.EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EN CONTRAT CAE

Le Conseil Municipal accepte d'embaucher Guillaume Seer en contrat aidé par l'Etat, 26 heures par semaine, pour une durée de 6 mois ; il assurera toutes les tâches nécessaires à l'entretien de la commune et de ses bâtiments.

2. CAMPING TARIF CAMPING CAR

L'assemblée délibérante décide de fixer le prix de l'emplacement pour camping-car au camping municipal de Châtel-Censoir à 2,50€ par jour.

3. TRAVAUX D'ELECTRICITE DANS UN LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire présente deux devis pour la mise en place d'un gestionnaire d'énergie 2 zones ainsi que la fourniture et pose de panneaux rayonnants dans un logement communal situé 55 rue du Colonel Rozanoff. L'assemblée délibérante accepte ces devis et autorise le Maire à les signer.

4. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYVOSC DE COURSON LES CARRIERE POUR 2012

La commune de Châtel-Censoir comptabilise 15 élèves au collège Jean Roch Coignet de Courson-les-Carières au titre de l'année 2012. La participation financière de la Municipalité aux frais de fonctionnement du SYVOSC s'élève à 705,00 € et à 676,00 € en investissement. Le Conseil Municipal accepte de verser la somme totale de 1381,00€ et autorise le Maire à signer la convention de participation financière avec le SYVOSC.

5. EMBAUCHE D'UN AGENT D'ACCUEIL SAISONNIER AU POINT INFORMATIONS TOURISME

Le Conseil Municipal propose qu'on fasse appel aux compétences de Mme Tachin pour tenir le point informations tourisme du 1^{er} juin au 31 août 2012. A l'unanimité les élus acceptent d'engager Mme Tachin à mi-temps.

6. ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE DU CENTRE YONNE

Le Conseil Municipal accepte les adhésions des communes de Coutarnoux, Treigny, Carisey, Boeurs-en-Othe et de la Communauté de Communes d'Ancy le Franc au Syndicat Mixte de la Fourrière Animale du Centre Yonne.

7. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY ANNEE 2011/2012

Compte tenu des élèves de notre commune inscrits durant l'année scolaire 2011/2012, la participation totale de Châtel-Censoir s'élève à 124,08 € pour 3 élèves transportés. L'assemblée délibérante accepte de verser cette somme au Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy.

8. REMBOURSEMENT DU CNAS

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de cotisations du Comité National d'Action Sociale pour un montant de 293,46 €

9. DROIT DE PLACE SUR LE MARCHÉ

Une commerçante ambulante demande l'autorisation de s'installer sur le marché du jeudi matin pour vendre des macarons. Les élus donnent leur accord.

10. COURRIER CAVE DE BOURGOGNE

Monsieur Vinchon, exploitant du commerce Cave de Bourgogne fait part au Conseil Municipal de problèmes de stationnement dans l'ancienne rue des Viviers. Actuellement les véhicules stationnent des deux côtés de cette petite rue et une circulation dans les deux sens peut représenter un danger pour les automobilistes, comme pour les piétons. L'assemblée délibérante décide d'autoriser le stationnement du côté de l'ancien hôtel restaurant et de le proscrire de l'autre. Une bande jaune sur le sol matérialisera cette interdiction. Toutefois, les élus se réservent le droit de revenir sur leur position, dans le cas où l'hôtel restaurant rouvrirait ses portes.

11. COURRIER DU DOCTEUR CHARDON

Le Maire lit le courrier du Docteur Chardon qui précise qu'il fera procéder à l'enlèvement de son matériel professionnel dès que son état de santé le permettra.

12. CANTINE SCOLAIRE

La famille Anciaux est domiciliée dans la commune de Coutarnoux ; l'enfant Anthony Anciaux est scolarisé à l'école de Châtel-Censoir sans dérogation. Le Maire de Coutarnoux a donné un avis favorable pour prendre en charge les frais de scolarisation de cet enfant. Anthony est atteint de diabète et sa maladie nécessite un traitement à l'insuline ; il a d'ailleurs toujours sur lui une pompe à insuline. La mère demande que son enfant puisse manger son repas préparé par ses soins à la cantine. Les élus décident de lui facturer 3,50 € par jour de présence à la cantine pour couvrir les frais de personnel et les charges inhérentes aux frais de fonctionnement (eau, électricité, vaisselle, achat d'un micro-onde, etc...).

13. MAMIAS

Le Maire signale que la société Mamias propose une horloge florale, un élément de décoration qui donne l'heure et nous permettrait de postuler au concours des villages fleuri. Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par cette offre.

14. PELERINAGE DE VEZELAY

La Communauté Ain Karem et le Mouvement Résurrection formulent une demande de séjour au camping municipal pour l'hébergement 150 pèlerins avec 25 tentes, durant la nuit du 2 au 3 juin 2012, à l'occasion du pèlerinage annuel vers Vézelay. Le Conseil Municipal décide de leur facturer un forfait de 400, 00 €.

15. TOUT A L'EGOUT A LA CHATONNIERE

Le Maire informe les élus de la demande de M. Bré(futur acquéreur d'une partie du terrain cadastré AH no 115). Il souhaite faire installer le tout à l'égout et les eaux pluviales par une entreprise privée, pour un prix nettement moins élevé que celui proposé par Veolia. Le Conseil Municipal donne son autorisation pour que M. Bré fasse creuser les tranchées ; Veolia ferait les branchements, poserait la tuyauterie et contrôlerait la conformité des travaux.

16. CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie aura lieu à 11h45 devant le Monument aux Morts, suivie d'un vin d'honneur servi dans la salle du Conseil Municipal à 12h00.